

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le **9 août 2021**, à 19 h 30, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Richard Breton
Siège #2 - Samuel Nadeau
Siège #4 - Simon Therrien
Siège #5 - France Germain
Siège #6 - Keven Demers

Est/sont absents à cette séance :

Siège #3 - Poste Vacant

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Samuel Boudreault Est également présente Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance du conseil. Il est 19h30.

2807-08-2021

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 12 juillet 2021

4 - CONSEIL MUNICIPAL

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 - Demande d'emprunt temporaire pour le développement du quartier résidentiel

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

7 - VOIRIE MUNICIPALE

7.1 - Offre de services professionnels SNC Lavalin / Canalisation rang St-Charles, village

8 - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU

9 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES

9.1 - Adoption d'un règlement autorisant les lampes UV

10 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

11 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL

11.1 - Adoption second projet de règlement / Multi-logement développement résidentiel

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

12.1 - Demande de dérogation mineure / MLN

12.2 - Demande à la CPTAQ / Ferme Brassicole, Laflamme-Caux

13 - SPORT, LOISIR ET CULTURE

13.1 - Présentation d'un projet de jeux d'eaux dans le cadre du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petites envergures

14 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

15 - BIBLIOTHÈQUE

16 - OMH DE BEAURIVAGE

17 - DIVERS

18 - ADOPTION DES COMPTES

18.1 - Comptes à payer pour le mois de juillet 2021

19 - CORRESPONDANCES

20 - DÉPÔT DE DOCUMENTS

21 - MRC DE LOTBINIÈRE

22 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

23 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

24 - POINTS D'INFORMATION

En conséquence,

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par Simon Therrien, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement,

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2808-08-2021

3.1 - Séance ordinaire du 12 juillet 2021

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 juillet dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Keven Demers, appuyé par Samuel Nadeau et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4 - CONSEIL MUNICIPAL

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2809-08-2021

5.1 - Demande d'emprunt temporaire pour le développement du quartier résidentiel

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'obtenir un emprunt temporaire pour le paiement du développement du quartier résidentiel en lien avec le règlement 372-2021, d'un montant de 898 000\$.

CONSIDÉRANT QU'un frais de 1500\$ sera imposé pour l'ouverture du prêt.

Madame France Germain se retire de la décision.

Il est proposé par Samuel Nadeau, appuyé par Keven Demers et résolu,

Que le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière Annie Gagnon à effectuer un emprunt temporaire à la Caisse Desjardins de la Nouvelle Beauce, pour les sommes n'excédant pas 100% du montant autorisé par le ministère des affaires municipales et de l'habitation.

QUE le conseil autorise monsieur Samuel Boudreault, maire et madame Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la

municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage la demande de versement et le protocole d'entente s'y rattachant.

Madame France Germain s'est retirée de cette décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

7 - VOIRIE MUNICIPALE

2810-08-2021

7.1 - Offre de services professionnels SNC Lavalin / Canalisation rang St-Charles, village

ATTENDU QUE la municipalité désire refaire la canalisation d'eau potable dans le secteur du rang St-Charles village;

ATTENDU QUE des subventions sont offertes présentement pour défrayer une partie des frais;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de revoir les plans et devis daté de la première demande faite en 2013;

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie SNC Lavalin a déjà le dossier en main et qu'elle nous a déposé une offre de service;

IL est proposé par Keven Demers, appuyé par Richard Breton et résolu,

D'OCTROYER le contrat de service à la firme SNC Lavalin pour les honoraires maximal de 11 850\$ et de puiser cette dépense au poste budgétaire Infrastructure rang St-Charles

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8 - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU

9 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES

2811-08-2021

9.1 - Adoption d'un règlement autorisant les lampes UV

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande écrite pour l'adoption d'un règlement autorisant l'installation de lampes UV sur son territoire pour la conformité des installations septiques.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipalité après discussion de ne pas adopter de règlement autorisant les lampes UV.

ATTENDU QU'il existe d'autres alternatives afin de se conformer au règlement Q2 r22.

IL est proposé par France Germain, appuyé par Simon Therrien et résolu,

DE ne pas adopter de règlement autorisant les lampes UV.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

11 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL

2812-08-2021

11.1 - Adoption second projet de règlement / Multi-logement développement résidentiel

CONSIDERANT QUE la municipalité de Saint-Patrice est une municipalité par la code municipale du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDERANT QUE lors d'une séance de conseil, le règlement de zonage portant le numéro 355-2019 fut adopté le 15e jour du mois d'avril 2019;

CONSIDERANT QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 355-2019 de façon à :

- Créer les zones d'habitation 05-H et 05-1-H à même la zone d'habitation 02-H

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du Conseil tenue le 10 mai 2021 par Richard Breton;

CONSIDÉRANT QU'une consultation écrite a été tenue du 4 au 18 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adopté à la séance de conseil du 10 mai 2021;

Il est proposé par Samuel Nadeau, appuyé par Keven Demers et résolu d'adopter le seconde projet de règlement suivant.

Madame France Germain s'est retirée de cette décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

2813-08-2021

12.1 - Demande de dérogation mineure / MLN

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à augmenter le nombre d'animaux passant de 880 à 1200 porcs sur le lot 4 449 851;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions du règlement de zonage 355-2019 autorise cet usage;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement de la MRC n'empêche pas les demandes de dérogation mineure en ce qui a trait aux distances séparatrices;

CONSIDÉRANT QUE la distance séparatrice à respecter est de 241,2 mètres du bâtiment d'élevage et de la fosse et que la résidence est localisée à 78,0 mètres du bâtiment d'élevage et à 148 mètres de la fosse;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments existants sont dérogatoires et protégés par droit acquis pour un élevage de 880 porcs;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation du cheptel ne cause aucun préjudice aux voisins;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une lettre du voisin et que celui-ci est favorable à cette demande;

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par France Germain et unanimement résolu,

D'accepter la présente de demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2814-08-2021

12.2 - Demande à la CPTAQ / Ferme Brassicole, Laflamme-Caux

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture a été présentée à la municipalité pour une partie du lot 4 108 903 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'usage principal actuel est une malterie;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à ajouter à cet usage une ferme brassicole;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté est conforme à la réglementation municipale, puisque celle-ci autorise les usages qui sont reliés à l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation n'apportera pas de conséquences négatives sur l'homogénéité du territoire agricole et ses possibilités d'exploitation;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande, compte tenu du fait que les usages accessoires visés seront effectués à même et en complémentarité de l'usage de transformation de produits de la ferme effectué par le demandeur;

Il est proposé par le conseiller Keven Demers, appuyé par Simon Therrien et unanimement résolu,

D'appuyer la demande d'autorisation pour une utilisation autre que l'agriculture soit l'usage d'une ferme brassicole sur une partie du lot 4 108 903 Saint-Patrice-de-Beaurivage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13 - SPORT, LOISIR ET CULTURE

2815-08-2021

13.1 - Présentation d'un projet de jeux d'eaux dans le cadre du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petites envergures

Il est proposé par France Germain, appuyé par Richard Breton et résolu,

QUE la municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage autorise la présentation du projet de Jeux d'eau au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives de petite envergure;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre du ministre;

QUE la municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage désigne Madame Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière comme personne désignée autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

15 - BIBLIOTHÈQUE

16 - OMH DE BEAURIVAGE

17 - DIVERS

18 - ADOPTION DES COMPTES

2816-08-2021

18.1 - Comptes à payer pour le mois de juillet 2021

Il est proposé par Simon Therrien, appuyé par Keven Demers et résolu unanimement que les comptes et les prélèvements automatiques autorisés par la résolution no 1501-12-2017 ainsi que les comptes à payer pour le mois de juillet 2021 soient acceptés et que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les chèques pour un total de : 120 361,99 \$

19 - CORRESPONDANCES

19.1 - Lettre courriel relatif au conflit d'intérêt

19.2 - Accident coin rang St-David et rang St-Mathieu / Recommandations

20 - DÉPÔT DE DOCUMENTS

21 - MRC DE LOTBINIÈRE

22 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

2817-08-2021

23 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance ordinaire du 9 août 2021 est fermée à 19h59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Samuel Boudreault, maire

Annie Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour le mois de juillet 2021

Annie Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière